

FORUM SUR LA GOUVERNANCE D'INTERNET (FGI)

Deuxième réunion

Rio de Janeiro, 12-15 novembre 2007

Document de synthèse

établi par le secrétariat du FGI

Le Forum ne dispose que de moyens modestes, mais ses aspirations sont très ambitieuses. Il vise à favoriser une collaboration entre de nombreuses parties prenantes, sous la forme d'un échange d'informations et des meilleures pratiques. Il a instauré des modalités nouvelles de coopération internationale, à la fois plurielle et égalitaire. Il offre aux gouvernements, au secteur privé et à la société civile, y compris l'université et les experts, la possibilité de conjuguer leurs efforts pour faire en sorte qu'Internet soit viable à long terme, fiable, sûr et stable, comme le prévoit l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

Le Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
BAN Ki-moon

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Points de fond de l'ordre du jour de la réunion de Rio de Janeiro	4
A. Observations générales	4
B. Ressources Internet critiques	5
C. Accès.....	7
D. Diversité.....	8
E. Ouverture	9
F. Sécurité	10
III. Le rôle et le fonctionnement du FGI	12
A. Observations générales	12
B. Réunion annuelle	15
C. Groupe consultatif.....	16
D. Coalitions dynamiques.....	18
IV. L'avenir	19
<u>Annexes</u>	
I. Liste des communications	21
II. Glossaire de termes relatifs à la gouvernance d'Internet	23

I. Introduction

1. Le présent document de référence vise à faciliter les discussions qui auront lieu lors de la deuxième réunion du FGI. Il résume 28 communications qui ont été reçues de 13 contributeurs avant les consultations tenues à Genève le 3 septembre 2007. Il a déjà été distribué sous la forme d'un projet destiné à contribuer à ces consultations. Il rend compte également de communications et de documents antérieurs, et des interventions faites au cours des consultations, y compris via une participation à distance. Il ne reprend pas nécessairement chaque argument des différentes communications, qui peuvent être consultées, dans leur intégralité, sur le site Web du FGI (<http://www.intgovforum.org/contributions.htm>). Des transcriptions *in extenso* des délibérations qui ont eu lieu lors des réunions de consultation sont également disponibles sur ce site.

2. La réunion inaugurale du FGI s'est tenue à Athènes, du 30 octobre au 2 novembre 2006. Pour y donner suite, le secrétariat a demandé, sur le site Web du FGI le 11 décembre 2006, la présentation de communications, en vue de dresser le bilan de la réunion d'Athènes, d'évaluer ce qui a fonctionné bien et moins bien, et de formuler des suggestions concernant la préparation de la réunion de Rio de Janeiro. Pour stimuler le débat, le secrétariat a créé un forum en ligne sur le site précité. Plus de 800 internautes ont participé aux échanges qui ont eu lieu sur ce forum et sept fils de discussion actifs ont porté sur les quatre grands thèmes de la réunion d'Athènes, ainsi que sur les moyens d'améliorer la participation à distance.

3. Pour entamer la préparation de la réunion de Rio de Janeiro, une réunion a eu lieu les 13 et 14 février 2007 pour faire le point. Un document de synthèse¹ avait été établi en vue de cette dernière. Il portait sur les points positifs et perfectibles de la réunion inaugurale du FGI.

4. La préparation de la deuxième réunion du FGI s'est déroulée de façon ouverte, plurielle et transparente. Trois consultations publiques ouvertes à toutes les parties prenantes ont eu lieu à Genève le 13 février, le 23 mai et le 3 septembre. Elles ont permis d'élaborer un projet de programme et de calendrier pour la deuxième réunion du FGI. Grâce à ces consultations, toutes les parties prenantes, y compris des experts qui possédaient des compétences et une expérience attestées, ont pu intervenir sur un pied d'égalité.

5. Comme au cours de la première année, les participants se sont accordés à reconnaître que les travaux du FGI devaient privilégier le développement. Le renforcement des capacités a été le thème le plus souvent abordé lors des consultations publiques et a également été mentionné dans plusieurs communications. Il était de plus en plus largement admis qu'il était prioritaire, parce qu'il permettait une véritable participation, mais il a également été considéré comme une question particulière de politique générale. Dans le contexte du renforcement des capacités, il a été signalé que l'accès à l'éducation et au savoir figurait parmi les droits de l'homme reconnus. La nécessité de favoriser l'aptitude de toutes les parties intéressées de tous les pays à participer à la gouvernance d'Internet a également été mise en avant. Il a été suggéré de prendre des mesures en vue d'étudier la diffusion en ligne de documents éducatifs concernant la gouvernance d'Internet.

¹ Disponible sur le site Web du FGI.

6. La deuxième réunion du FGI, qui se tiendra à Rio de Janeiro, permettra d'aborder les quatre thèmes examinés lors de la première réunion, à Athènes, ainsi qu'un cinquième relatif aux ressources Internet critiques. En outre, le programme comprendra une séance consacrée à des questions nouvelles. L'ordre du jour, qui a été annoncé par le Secrétaire général et diffusé sur le site Web du FGI, se présente comme suit:

- Ressources Internet critiques;
- Accès;
- Diversité;
- Ouverture;
- Sécurité.

7. Le 20 août, le mandat du Groupe consultatif a été prorogé. Nitin Desai, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la gouvernance d'Internet, et Hadil da Rocha Vianna, Directeur des affaires scientifiques et technologiques au Ministère des affaires étrangères du Brésil, qui représentait le pays hôte, ont été nommés Coprésidents du Groupe consultatif. Les 47 membres de ce dernier y siégeront à titre personnel. Ils ont été choisis par les gouvernements, le secteur privé et la société civile (y compris l'université et des experts) de toutes les régions du monde.

II. Points de fond de l'ordre du jour de la réunion de Rio de Janeiro

A. Observations générales

8. De l'avis général, la réunion du FGI d'Athènes (Grèce) avait constitué un début fructueux dont il convenait de tirer parti pour aller de l'avant. Il a été signalé que le FGI devrait rester une instance qui permette aux multiples parties prenantes de discuter des politiques à suivre, comme le prévoyait l'Agenda de Tunis².

9. Des questions relatives à la nature de la gouvernance d'Internet ont été soulevées par plusieurs communications présentées à l'occasion des consultations. Elles concernaient en particulier l'organisation générale des mécanismes actuels de gouvernance d'Internet, les processus que ceux-ci mettaient en jeu, et les activités de gestion et les tâches des organismes de gouvernance d'Internet.

10. Une communication³ a abordé des discussions menées en Afrique relatives à l'opportunité de décentraliser la gouvernance d'Internet. Cette décentralisation permettrait l'expression de préoccupations locales et contribuerait également à faire connaître celles-ci sur le plan international. En outre, il était jugé très important que les différentes parties prenantes puissent s'exprimer tant au niveau local qu'aux niveaux régional et international.

² Portugal, au nom de l'Union européenne.

³ Internet Society (ISOC).

11. Selon des observations reçues au cours de l'année, les mécanismes de gouvernance d'Internet ne pouvaient être compris que s'ils étaient replacés dans un ensemble plus large de questions et de politiques internationales et nationales. Par exemple, le Conseil de l'Europe a indiqué que, pour les États membres de celui-ci, la gouvernance d'Internet incorporait les principes et les cadres qui visaient à assurer le développement d'Internet et de la société de l'information. En conséquence, la gouvernance d'Internet mettait en jeu la *Convention européenne des droits de l'homme* et d'autres instruments du Conseil de l'Europe, tels que la *Convention sur la cybercriminalité*, qui permettaient d'examiner les responsabilités de l'État et de guider ses politiques.
12. Le Conseil de l'Europe a également estimé que la gouvernance d'Internet devait être assurée dans le respect de tous les droits de l'homme, en particulier la liberté d'expression.
13. Il a été suggéré⁴ d'aborder le développement parallèlement aux cinq autres thèmes en le considérant comme un fil rouge important, afin qu'une attention suffisante soit accordée à cette dimension.
14. Selon une communication⁵, les discussions n'avaient pas permis de définir l'action de développement à mener, qui ne devait pas se limiter au renforcement des capacités, sous peine de contribuer au maintien du statu quo.
15. Il a été proposé⁶ que le FGI s'intéresse davantage aux questions de gouvernance proprement dite, telles que les politiques et programmes concrets adoptés par les organisations et réseaux (intergouvernementaux, du secteur privé et rassemblant de multiples parties prenantes) qui participaient à des activités en matière de sécurité et de gouvernance.

B. Ressources Internet critiques

16. Toutes les communications qui ont abordé la question des ressources Internet critiques ont souligné l'importance des noms et des numéros, mais plusieurs d'entre elles se sont prononcées en faveur d'une notion large de ressources critiques. À cet égard, certaines d'entre elles ont mentionné la définition des ressources Internet critiques qui figurait dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance d'Internet, dans laquelle il était question des aspects suivants: l'infrastructure, les normes techniques, l'homologage et l'interconnexion, l'infrastructure de télécommunications, y compris les technologies novatrices et convergentes, et l'accomplissement de progrès vers le multilinguisme. Il a été souligné que les discussions relatives à cette question devraient également aborder les points de vue variables de toutes les parties prenantes⁷.

⁴ William Drake.

⁵ IT for Change.

⁶ William Drake.

⁷ Chambre internationale de commerce – Business Action to Support the Information Society (ICC/BASIS).

17. Une communication gouvernementale⁸ contenait des propositions concrètes:
- La formation aux détails de la gestion des ressources Internet critiques devrait faire partie de la mission du FGI. Elle pourrait être assurée par les parties prenantes actuellement responsables des mécanismes et des structures qui maintenaient le statu quo dans l'administration des ressources critiques.
 - Toutes les parties prenantes, en particulier les gouvernements, devraient utiliser le FGI pour discuter de la participation aux questions de politique publique que soulevait la gouvernance des ressources Internet critiques. Ces discussions devraient être «pleinement conformes aux principes du multilatéralisme, de la démocratie et de la transparence de la gouvernance d'Internet».
 - Il faudrait engager une discussion sur la distribution des adresses Internet «dans le cadre du FGI, afin de déterminer les moyens qui garantiraient un accès équitable de tous les pays aux ressources offertes par les adresses IPv6 et de favoriser un développement équilibré d'Internet dans tous les pays, en particulier les pays en développement, au cours du passage d'IPv4 à IPv6».
 - Il conviendrait d'organiser des discussions concernant la question de «l'ajout, de la suppression et de l'ajustement de domaines génériques de premier niveau».

18. Dans une autre communication⁹, il est affirmé que la gouvernance des ressources Internet critiques avait d'importantes incidences sur le plan des politiques publiques. Lorsque des organismes privés, par exemple l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), étaient responsables de ces ressources, en particulier de celles d'entre elles qui touchaient des aspects relevant des politiques publiques, ces organismes devenaient des agents de l'État et devaient être soumis à la réglementation et à la surveillance de ce dernier. Cette communication suggérait également que l'ICANN, qui relevait des seules autorités des États-Unis, devrait être placée sous l'autorité de la communauté internationale dans son ensemble.

19. Selon plusieurs communications¹⁰, le système actuel selon lequel le fonctionnement et la gestion d'Internet étaient assurés par le secteur privé était efficace et ne devait pas être changé. Il a également été signalé que, comme l'ICANN menait encore ses activités en vertu d'un contrat passé avec le Gouvernement des États-Unis, il faudrait discuter des moyens de parvenir à une plus grande neutralité et de favoriser une gestion mondiale d'Internet.

⁸ République populaire de Chine.

⁹ Conseil de l'Europe.

¹⁰ Par exemple, Nippon Keidanren, ETNO, ICC/BASIS, Information Technology Association of America (ITAA), World Information Technology and Services Alliance (WITSA).

20. L'auteur d'une communication¹¹ a recommandé un examen «des principes et objectifs politiques des structures et processus existants» en matière de gouvernance des ressources Internet critiques. Il conviendrait de procéder à une étude des principes et objectifs politiques des structures et processus de cette gouvernance, en particulier pour déterminer quels étaient les bénéficiaires du statu quo. À cet effet, il fallait se pencher sur la nature des questions techniques (par opposition à celles qui mettaient en jeu des politiques publiques), la nature de leur chevauchement ou de leur interface, et leurs mécanismes institutionnels appropriés.

21. L'opportunité d'ajouter les ressources Internet critiques en tant que thème à part entière a été mise en cause¹², de même que «l'intérêt d'un débat séparé, étant donné qu'il n'y a pas de frontière claire avec les autres thèmes principaux», qui avaient aussi trait à des ressources Internet critiques. Il a été également jugé nécessaire de définir clairement le cadre des discussions. Il ne convenait pas de revenir sur des questions déjà tranchées au SMSI ni de contester la validité des travaux d'organisations existantes.

22. Il a également été estimé¹³ que le thème des ressources Internet critiques devait être considéré dans le contexte plus large de la gouvernance d'Internet et être lié à la question de la gestion nationale et locale de ces ressources.

C. Accès

23. Au cours du processus préparatoire, de nombreux orateurs ont fait observer que, malgré la diffusion rapide d'Internet, 5 milliards de personnes n'avaient pas accès à cet important instrument de croissance économique et de développement social. Ils ont rappelé qu'en conséquence, l'accès pouvait être la question la plus importante pour la plupart des gens, en particulier dans les pays en développement.

24. Selon une communication¹⁴, pour qu'Internet soit véritablement un service public, il fallait un accès universel et financièrement abordable à l'infrastructure de TIC. Cela supposait une structure juridique et réglementaire stable pour que les entreprises puissent investir sans risques. Cette communication invitait également les États à mettre en place des points d'accès publics, afin d'assurer un «ensemble minimal de services de communication et d'information, conformément aux principes du service public universel».

25. Il a également été signalé¹⁵ qu'il était indispensable de renforcer l'infrastructure pour éliminer la fracture numérique, en particulier dans les zones rurales. Tout renforcement de l'infrastructure devrait aller de pair avec une action éducative sur les façons d'utiliser Internet.

¹¹ IT for Change.

¹² Association européenne des exploitants de réseaux de télécommunications (ETNO).

¹³ Kuwait Information Technology Society.

¹⁴ Conseil de l'Europe.

¹⁵ Nippon Keidanren.

26. L'importance du thème de l'accès à l'accès dans le contexte de l'accès au savoir a été soulignée. En l'absence d'une action visant à développer les compétences nécessaires à l'utilisation de la technologie liée à Internet, «une importante partie de la population ne bénéficierait jamais d'un accès»¹⁶.

27. Un rapport a été établi à la suite d'une séance consacrée à la gouvernance d'Internet lors d'une réunion tenue à Abuja (Nigéria) en mai 2007. Lors de celle-ci, des orateurs ont déclaré qu'il importait de favoriser une réforme de la réglementation au niveau local, pour promouvoir «un environnement plus propice et permettant un accès à moindre coût»¹⁷.

28. Plusieurs communications et orateurs ont indiqué que l'accès passait par un environnement propice au niveau national et qu'il importait de mettre l'accent sur les conditions juridiques, réglementaires et de politique d'Internet qui permettaient des investissements et des innovations de la part du secteur privé, favorisaient la concurrence et encourageaient l'esprit d'entreprise, afin de faciliter l'accès à l'infrastructure et à Internet¹⁸.

29. Une communication provenant du monde des affaires¹⁹ a mis en avant l'importance des recommandations que l'OMC avait adressées au secteur public en vue de la création d'un environnement réglementaire et politique adéquat pour la mise en place et l'adoption générale d'une infrastructure à large bande. Il s'agissait notamment de libéraliser les télécommunications et d'adopter une réglementation favorable à la concurrence dans le domaine des télécommunications de base. Cette communication mettait également l'accent sur l'importance de mesures assurant une utilisation efficiente et efficace du spectre radio, notamment grâce à l'élimination de restrictions établies par les pouvoirs publics sur les services qui pouvaient être utilisés sur certaines fréquences et à des mesures visant à mettre fin à la rareté artificielle des fréquences disponibles. Dans le cas des services ruraux et disponibles dans les régions reculées, et des autres services sous-utilisés, cette communication préconisait une politique des pouvoirs publics visant à assurer l'accès, notamment l'octroi de subventions pour les clients ruraux et à revenu peu élevé, pour autant qu'elles soient transparentes et neutres sur le plan de la concurrence, et reposent sur l'utilisation des recettes fiscales générales ou d'incitations fiscales.

D. Diversité

30. Les auteurs de la plupart des communications se réjouissaient du fait qu'actuellement près d'un milliard de personnes utilisaient Internet, mais il a également été signalé qu'un grand nombre d'entre elles ne pouvaient lire ou écrire en anglais ou utilisaient des langues qui ne recouraient pas à l'alphabet latin. De l'avis général, chaque individu, où qu'il se trouve, devrait

¹⁶ Conclusions tirées à l'issue de la séance que l'Internet Society a consacrée à la gouvernance d'Internet lors de la réunion INET, qui s'est tenue à Abuja (Nigéria) le 4 mai 2007.

¹⁷ Conclusions tirées à l'issue de la séance que l'Internet Society a consacrée à la gouvernance d'Internet lors de la réunion INET, qui s'est tenue à Abuja (Nigéria) le 4 mai 2007.

¹⁸ Par exemple, ICC/BASIS, ITAA, WITSA.

¹⁹ ICC/BASIS.

pouvoir utiliser Internet dans sa propre langue. Un Internet multilingue favoriserait une société de l'information plurielle, démocratique, légitime, respectueuse et favorisant une autonomisation sur le plan local.

31. Une communication²⁰ soulignait qu'il importait de favoriser et de protéger le contenu élaboré au niveau local, même s'il n'était pas commercialement viable, afin d'accroître la diversité sur Internet. Elle faisait également état de l'importance des communautés linguistiques dans la création d'un contenu multilingue, en particulier dans les langues autochtones et minoritaires.

32. Il a été suggéré²¹ que les parties prenantes devraient partager les technologies et le savoir-faire pour aider les personnes âgées et les handicapés à utiliser Internet sans être stressés, comme c'était généralement le cas.

33. Plusieurs communications ont mentionné l'importance des noms de domaine internationalisés (IDN), qui constituaient un élément essentiel pour la poursuite du développement d'Internet. Selon l'une d'entre elles²², «un environnement multilingue augmentera l'intérêt local pour le contenu d'Internet et multipliera les possibilités dont tous les groupes linguistiques disposeront pour partager et consulter les informations dans leur propre langue.»

34. Il a été indiqué²³ que l'adoption des IDN pourrait engendrer de nombreux problèmes de nature à nuire aux entreprises et aux consommateurs. En particulier, elle pourrait créer, au niveau des langues ou des caractères, une confusion susceptible d'ébranler la confiance des consommateurs dans des marques et d'obliger les entreprises à dépenser des montants énormes pour protéger leurs droits de propriété intellectuelle. En outre, cette confusion pourrait être exploitée de façon frauduleuse sous la forme d'hameçonnage. Par ailleurs, les entreprises étaient très préoccupées par la nécessité de gérer un nom de domaine unique dans diverses langues et systèmes de caractères.

E. Ouverture

35. D'un bout à l'autre du processus préparatoire, un grand nombre d'orateurs et d'auteurs de communications ont souligné l'importance de l'ouverture, qui figurait parmi les principes fondamentaux et les caractéristiques essentielles d'Internet. L'ouverture d'Internet faisait partie de sa spécificité et revêtait une grande importance dans l'optique du développement humain. Il a été souligné qu'Internet permettait un échange d'informations fiable et sans entraves, et accueillait des millions de personnes résidant dans le monde entier. Les internautes échangeaient des idées et des informations, et les exploitaient, ce qui était de nature à développer

²⁰ Conseil de l'Europe.

²¹ Nippon Keidanren.

²² Conseil de l'Europe.

²³ ICC/BASIS.

les connaissances de tous, maintenant et dans l'avenir. L'ouverture d'Internet était également considérée comme un garant essentiel de sa stabilité et de sa sécurité.

36. De nombreuses communications ont indiqué qu'Internet permettait à des personnes plus nombreuses que jamais de communiquer et donc de s'exprimer. L'accès au savoir et l'autonomisation résultant de l'acquisition d'informations et de connaissances grâce à Internet étaient considérés comme des objectifs cruciaux d'une société de l'information qui n'écartait personne, et de la poursuite du développement économique et social.

37. Plusieurs communications ont souligné qu'il importait qu'Internet repose sur les valeurs démocratiques d'ouverture et d'accessibilité.

38. Une communication²⁴ reconnaissait que les pouvoirs publics pouvaient prendre des mesures légitimes, par exemple pour protéger la population, et en particulier les enfants, contre la diffusion de sites indésirables, interdire l'utilisation d'Internet pour des activités criminelles et empêcher la diffusion d'informations de nature à mettre en péril la sécurité mondiale, mais a mis en garde contre des restrictions inutiles, compte tenu des avantages qu'une meilleure diffusion de l'information et du développement du commerce offrait à la société. Elle a indiqué qu'une action directe de la part des pouvoirs publics pour intercepter et surveiller Internet pourrait compromettre la sécurité globale et la confiance des internautes. Elle recommandait une politique d'autoréglementation prévoyant un catalogage volontaire en lieu et place de dispositions législatives. Dans les cas où une loi était indispensable, cette communication recommandait qu'elle soit claire, précise et limitée aux domaines nécessitant une telle loi, étant donné que l'adoption de dispositions législatives inutiles avait un effet «paralysant» sur Internet du point de vue des entreprises et sur le plan du développement économique. En outre, de telles dispositions ne devraient pas entraîner une charge excessive ou des coûts prohibitifs pour les entreprises et devraient limiter la responsabilité qui incombait aux fournisseurs d'accès Internet.

39. Il a été affirmé que, si les pouvoirs publics devaient adopter des dispositions réglementaires pour lutter contre les sites qui contrefaisaient des marques ou portaient atteinte à la vie privée, il devait exister une coopération entre gouvernements et une autoréglementation relative à des contenus nocifs tels que la pornographie. Au Japon, par exemple, l'autoréglementation avait permis de trouver un bon équilibre entre la protection des droits de propriété intellectuelle et de la vie privée, et la liberté d'opinion et d'expression²⁵.

F. Sécurité

40. Tout au long du processus préparatoire, un grand nombre de communications et d'orateurs ont souligné que la sécurité d'Internet était un élément essentiel pour la confiance des utilisateurs des TIC. Ils ont soutenu qu'Internet donnait à ses utilisateurs la possibilité de consulter et de créer quantité d'informations, et leur ouvrait toutes sortes de perspectives. Pour réaliser pleinement le potentiel d'Internet en matière de relations commerciales et sociales, il fallait

²⁴ ICC/BASIS.

²⁵ Nippon Keidanren.

mettre en place un environnement qui favorisait la confiance des internautes et leur offrait un instrument stable et sûr.

41. L'accent a été mis sur l'importance d'une action visant à lutter contre les problèmes de sécurité internationale, dont le cyberterrorisme et le cyberextrémisme²⁶. Plusieurs communications ont abordé des questions de sécurité du Web et de cybercriminalité, notamment sur le plan de la sécurité des enfants.

42. Le Conseil de l'Europe a également formulé une recommandation relative à l'applicabilité de diverses conventions internationales, qui concernaient notamment:

- La cybercriminalité;
- La prévention du terrorisme;
- La protection des personnes et le traitement informatique des données personnelles;
- La lutte contre la traite des êtres humains;
- La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

43. Le Conseil de l'Europe a attiré en particulier l'attention sur sa *Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels*, qui devait être ouverte, en octobre 2007, à la signature de tous les États, tant européens que non européens. Aux termes de cette convention, les États étaient notamment tenus de criminaliser des comportements tels que l'accès délibéré à de la pédopornographie sur Internet et l'approche d'enfants en vue de relations sexuelles. Le Conseil de l'Europe a indiqué que la sécurité d'Internet et la protection des enfants étaient pour lui une priorité et constitueraient le thème central de son Forum ouvert à Rio de Janeiro.

44. Une communication d'une université²⁷ a recommandé une solution pour protéger les enfants sur Internet contre la pornographie et les prédateurs: il s'agirait d'écarter la pornographie du port normalement utilisé pour le trafic Web et de la faire passer par un port réservé au trafic pour adultes. Selon cette proposition, en vertu de la *Déclaration des droits de l'enfant*, une telle mesure se justifiait au nom de la défense et de la protection des enfants.

45. Il a été suggéré²⁸ que l'ICANN devrait assumer la responsabilité du contrôle du contenu illégal en ligne et de la protection des enfants contre la pornographie sur Internet. Cette proposition reposait sur la responsabilité qui incombait à l'ICANN à l'égard du système de noms de domaine. Plus précisément, elle prévoyait notamment d'utiliser le droit des contrats, les mémorandums d'accord et les politiques relatives à Internet pour aider les pays à faire respecter leur réglementation relative à la pornographie.

²⁶ Fédération de Russie.

²⁷ Brigham Young University.

²⁸ Cheryl Preston et Brent A. Little.

46. Il a été soutenu²⁹ que, comme les internautes avaient droit à la sécurité, ils pouvaient en définitive tenir l'État pour responsable dans le cas où elle n'était pas assurée sur Internet. Des communications³⁰ ont fait valoir que les problèmes de sécurité sur Internet nuiraient à la confiance que les utilisateurs devaient avoir pour conclure des transactions par ce moyen. Cette préoccupation était liée à la confiance dans Internet, mais cette notion était plus large que celle de sécurité et englobait l'idée qu'Internet était un espace de liberté que chacun pouvait utiliser avec confiance.

47. Pour le monde des affaires³¹, le rôle principal des pouvoirs publics était de sensibiliser la population et de favoriser une culture de sécurité Internet qui établissait un équilibre entre les responsabilités des utilisateurs et celles des entreprises. Ces dernières restaient décidées à lutter contre la cybercriminalité.

48. Il a été soutenu³² que les efforts nationaux et régionaux ne suffiraient peut-être pas pour lutter efficacement contre des problèmes tels que la diffusion de virus par courrier électronique ou la cybercriminalité. Comme celle-ci était transfrontalière par nature, il était difficile de lutter contre elle, de sorte qu'il fallait mettre en place une coopération internationale concernant les meilleures pratiques et mettre en place des mécanismes internationaux d'action tels que le Forum des équipes d'intervention en cas d'incident et d'atteinte à la sécurité.

49. Il a été jugé essentiel³³ de sensibiliser les utilisateurs à la sécurité d'Internet pour que les pays en développement soient en mesure de créer des infrastructures sécurisées d'accès à Internet. Comme Internet n'était pas limité par les frontières nationales, il importait de partager le savoir-faire et les meilleures pratiques au niveau mondial. Plusieurs communications ont mentionné la nécessité d'une éducation à une utilisation sûre d'Internet et au respect des autres. Il a également été estimé que l'éducation devrait porter sur d'autres questions relatives à la sécurité sur Internet, telles que les activités des équipes d'intervention en cas d'incident lié à la sécurité. Ces dernières étaient efficaces, car elles pouvaient diffuser rapidement des informations sur des incidents de sécurité et permettre l'adoption de mesures contre les menaces actuelles et futures.

III. Le rôle et le fonctionnement du FGI

A. Observations générales

50. Le rôle et le fonctionnement du FGI ont été abordés dans plusieurs communications et par de nombreux orateurs. Différentes opinions ont été exprimées au sujet de la façon dont le FGI devait s'acquitter de sa mission, mais la plupart des communications et des déclarations ont

²⁹ Conseil de l'Europe.

³⁰ Conseil de l'Europe et ICC/BASIS.

³¹ ICC/BASIS.

³² Nippon Keidanren.

³³ Nippon Keidanren.

souligné le caractère original, voire expérimental, de cette instance de dialogue et de coopération qui réunissait un grand nombre de parties prenantes. Un orateur³⁴ a fait l'éloge du FGI parce que celui-ci utilisait une démarche novatrice qui permettait des discussions entre égaux et de ce fait des «échanges dynamiques et une collaboration».

51. L'idée de rassembler de nombreuses parties prenantes a été jugée excellente. De nombreuses communications et interventions³⁵ ont souligné l'importance de la participation aux travaux du FGI de parties prenantes multiples, qui devaient continuer à être entendues en étant traitées sur un pied d'égalité. Il a été estimé que la multiplicité des parties prenantes était le principe fondamental des activités du FGI³⁶.

52. Il a été indiqué³⁷ que la démarche fondée sur la participation de diverses parties prenantes était importante non seulement pour le FGI lui-même, mais «également pour de nombreuses personnes extérieures, qui y voient un modèle potentiel pour la gouvernance dans d'autres domaines». Un participant à distance³⁸ a estimé que la possibilité de s'exprimer offerte à de nombreuses parties prenantes constituait «l'une des innovations les plus importantes que le FGI pouvait continuer à promouvoir, pour l'ensemble du système des Nations Unies». Selon lui, elle pouvait changer le mode de gouvernance à l'ONU elle-même, et avoir ainsi des effets considérables.

53. Plusieurs orateurs ont demandé l'instauration d'un équilibre entre les parties prenantes, en particulier celles des pays en développement³⁹. L'équilibre des intérêts dans un cadre réunissant de multiples parties prenantes a suscité des préoccupations. Il a été soutenu que le FGI risquait de tomber sous la coupe d'intérêts politiques et économiques dominants⁴⁰.

54. La mission du FGI, telle qu'elle était énoncée dans l'*Agenda de Tunis*, a été le thème de nombreuses observations. Une communication d'un État⁴¹ a souligné qu'il importait de se pencher «sur les questions de politique publique relatives à la gouvernance d'Internet,

³⁴ ISOC.

³⁵ Par exemple, UE, République populaire de Chine, ICC/BASIS, ITAA, ETNO, Nippon Keidanren.

³⁶ ITAA, WITSA.

³⁷ Nitin Desai, Coprésident.

³⁸ David Allen.

³⁹ Par exemple, Hadil da Rocha Vianna, Coprésident.

⁴⁰ IT for Change.

⁴¹ République populaire de Chine.

conformément à la mission du FGI, telle qu'elle a été définie au cours de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information»⁴².

55. Il a été souligné⁴³ que la réunion d'Athènes s'était déroulée sans négociations, procédure d'attribution des places et longues déclarations générales, de sorte qu'elle avait été conforme à la mission du FGI et était restée neutre, exempte de toute redondance et non contraignante.

56. Plusieurs observations ont été formulées⁴⁴ au sujet des raisons du succès du FGI jusqu'à présent, et il a été estimé qu'il était dû au fait que ce dernier n'essayait pas de prendre des décisions, mais permettait à toutes les parties prenantes de participer à une discussion dans un climat d'ouverture. Il a été souligné⁴⁵ que «l'utilité du FGI résulte de son caractère ouvert et informatif, qui favorise l'expression de diverses opinions, et l'échange d'informations d'expérience et de compétences considérables, ce qui permet à tous de continuer à s'informer sur la façon d'utiliser, de développer, d'amplifier et de protéger cette source essentielle d'informations et de communication qu'Internet est devenu».

57. Une communication⁴⁶ a présenté plusieurs recommandations d'ordre structurel concernant le FGI. Elle préconisait en premier lieu que, lors de chacune de ses réunions, le FGI se livre à une auto-évaluation et à un auto-examen approfondis, de façon ouverte et transparente. Il était également recommandé que le FGI conçoive des modalités selon lesquelles il présenterait des recommandations, ce qui découlait de l'*Agenda de Tunis* selon cette communication. Par ailleurs, celle-ci suggérait que le FGI s'efforce de créer, sur le modèle du Groupe de travail sur la gouvernance d'Internet, un comité permanent (ou groupe de travail) du FGI qui réunirait de multiples parties prenantes et serait chargé de formuler régulièrement des recommandations non contraignantes sur diverses questions relatives à la gouvernance d'Internet. Cet organe pourrait, à l'instar du groupe de travail précité, établir un rapport contenant des recommandations adoptées par consensus et un document de référence qui présenterait d'autres points et propositions qui n'auraient pas fait l'objet d'un véritable consensus.

58. Cependant, des orateurs⁴⁷ ont exprimé la crainte que toute tentative de greffer divers organes sur le FGI ou le Groupe consultatif limiterait leur aptitude à «faciliter un changement constructif».

⁴² Observations sur le projet d'ébauche de programme de la deuxième réunion du Forum de gouvernance d'Internet (FGI) formulées par la République populaire de Chine, 27 août 2007.

⁴³ ISOC.

⁴⁴ Par exemple, ITAA, Nippon Keidanren.

⁴⁵ ITAA.

⁴⁶ Jeremy Malcolm.

⁴⁷ ISOC, ICC/BASIS, ITAA, WITSA.

59. Il a été estimé⁴⁸ que le FGI était «le seul véritable forum mondial et démocratique permettant la participation de parties prenantes multiples à la gouvernance d'Internet et qu'il devait par conséquent être renforcé et rendu plus efficace pour pouvoir s'acquitter de tous les éléments de la mission qui lui avait été confiée à Tunis». Dans la même communication, il a également été indiqué que le FGI ne devait pas être affaibli par la crainte qu'il ne devienne pour les États un moyen de s'approprier Internet.

60. Pour se prémunir contre une telle éventualité, il a été soutenu⁴⁹ que le FGI devrait centrer ses activités sur les questions de développement que soulevait Internet, en tant qu'infrastructure publique qui constituait dans une large mesure un bien public.

61. Plusieurs intervenants ont recommandé une plus grande transparence dans la planification et la préparation des réunions du FGI et du Groupe consultatif. Un large soutien a été apporté à l'idée de fournir des ressources suffisantes pour une plus large participation en ligne et à distance, y compris aux discussions et aux délibérations⁵⁰.

B. Réunion annuelle

62. Différentes opinions ont été exprimées au sujet de l'objet de la réunion annuelle du FGI.

63. Certains ont jugé cette réunion intéressante en elle-même. Ils estimaient que le FGI devrait s'employer à atteindre ses objectifs, qui consistaient à faciliter l'échange d'informations et des meilleures pratiques, à accroître la participation des parties prenantes, en particulier celles du monde en développement, aux questions de gouvernance d'Internet, à contribuer au renforcement des capacités de gouvernance d'Internet dans les pays en développement, à promouvoir et à évaluer en permanence l'application des principes du SMSI à la gouvernance d'Internet et à contribuer à définir des solutions à des problèmes qui découlaient de l'utilisation légitime ou abusive d'Internet⁵¹. Il a été indiqué⁵² que toute mesure visant à structurer davantage le FGI ou le Groupe consultatif serait contraire à l'esprit du FGI.

64. Une oratrice⁵³ a estimé que la réunion annuelle évoquait la créativité chaotique du Festival international des arts d'Édimbourg, qui reposait sur une démarche similaire privilégiant les initiatives partant de la base. Elle a reconnu la nécessité d'une orientation précise des activités, mais a mis en garde contre une démarche autoritaire partant du sommet.

⁴⁸ IT for Change.

⁴⁹ IT for Change.

⁵⁰ Par exemple, Jeremy Malcolm, Malcolm Hutty.

⁵¹ ICC/BASIS.

⁵² ISOC.

⁵³ Emily Taylor.

65. Une communication personnelle⁵⁴ contenait une analyse approfondie du fondement théorique de la prise de décisions collective dans le contexte de la réforme de la gouvernance d'Internet. Elle présentait également une évaluation de la première année d'activité du FGI et des recommandations susceptibles d'améliorer cet organe. Selon ces dernières, qui reposaient sur une analyse des «tâches d'élaboration et de coordination des politiques qui relèvent de la fonction du FGI en tant que réseau de gouvernance et sont en outre prévues par l'Agenda de Tunis», il convenait de réorganiser la réunion du FGI pour qu'elle soit moins une manifestation annuelle qu'un processus qui coordonnerait les activités menées entre deux réunions et les manifestations régionales.

66. Un intervenant représentant un État⁵⁵ a estimé que le FGI devrait être plus que le «dernier salon où l'on cause» et qu'il convenait que la réunion annuelle débouche sur des résultats concrets et pratiques. Un autre orateur a pour sa part exprimé sa préférence pour des documents écrits, tels qu'un communiqué rendu public à l'issue de la séance de clôture⁵⁶.

67. Plusieurs orateurs se sont prononcés contre la rédaction d'un rapport officiel du FGI et de comptes rendus des ateliers, car l'établissement de tels documents dans un cadre réunissant des parties prenantes multiples entraînerait une évolution vers le processus de négociation du SMSI⁵⁷. En revanche, ils ont soutenu la création d'un rapport descriptif du Président, tel que celui dont il avait été donné lecture à Athènes.

68. Il a été estimé⁵⁸ que le FGI était «avant tout une instance qui permet à tous les participants d'enrichir leurs connaissances et de savoir ce que d'autres considèrent comme de bonnes pratiques». De ce fait, les participants pouvaient tirer des enseignements et s'efforcer de les appliquer dans leur propre environnement. Cette expérience enrichissante ne pouvait être consignée dans un document, mais devait se traduire par des actions menées dans les années à venir aux niveaux national et international.

C. Groupe consultatif

69. Le débat sur le rôle et la composition du Groupe consultatif a mis en évidence différentes conceptions. Certains pensaient que le fonctionnement du Groupe de travail devait être plus structuré et régi par des procédures précises, tandis que d'autres estimaient qu'il ne fallait rien changer.

⁵⁴ Jeremy Malcolm.

⁵⁵ République populaire de Chine.

⁵⁶ Sénégal.

⁵⁷ LACNIC, AfriNIC, Alejandro Pisanty.

⁵⁸ Alejandro Pisanty.

70. Une oratrice⁵⁹ était favorable à une certaine souplesse des activités du Groupe consultatif, mais a estimé que celles-ci devaient être mieux structurées. Elle a fait observer qu'un processus participatif nécessitait de la transparence, de bonnes informations, une communication fluide et l'obligation de rendre des comptes. En conséquence, elle souhaitait que certaines procédures régissent les délais d'envoi de communications sur certains aspects des travaux du Groupe consultatif, par exemple en ce qui concerne la présentation de documents, les observations relatives à l'ordre du jour et le nom des orateurs.

71. Un intervenant⁶⁰ a proposé de demander aux membres du Groupe consultatif de procéder à une évaluation de l'efficacité avec laquelle ils s'acquittaient de leurs tâches. Un examen et une évaluation devraient avoir lieu chaque année, ce qui permettrait au Groupe consultatif de réfléchir sur son propre fonctionnement.

72. On s'est accordé à reconnaître que le Groupe consultatif devait être équilibré. À cet égard, certains ont estimé qu'il convenait d'améliorer la diversité géographique et la proportion de femmes; en particulier, plusieurs orateurs se sont prononcés en faveur d'une représentation plus importante des pays en développement. D'autres se souciaient de l'équilibre entre les différents groupes de parties prenantes, et un orateur⁶¹ a déclaré que la composition actuelle, selon laquelle 50 % des membres représentaient des gouvernements, ne correspondait pas pleinement au principe de la participation de toutes les parties prenantes sur un pied d'égalité et qu'il convenait de corriger cette déficience à l'avenir.

73. Il a également été suggéré⁶² qu'il importait que les membres du Groupe consultatif comprennent qu'ils devaient exprimer les opinions d'une grande partie de la communauté au sein de laquelle ils avaient été choisis.

74. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité d'une rotation des membres du Groupe consultatif. Tous ont estimé qu'une certaine continuité était nécessaire, même s'il fallait que de nouveaux membres soient nommés chaque année. Plusieurs orateurs ont également demandé un processus transparent⁶³.

75. Plusieurs communications ont demandé l'adoption d'une méthode plus structurée de désignation des membres du Groupe consultatif ou du bureau représentant des parties prenantes multiples qui était visé à l'alinéa *b* du paragraphe 78 de l'Agenda de Tunis⁶⁴. Une communication⁶⁵ demandait la création d'un organe représentatif des multiples parties

⁵⁹ Association of Progressive Communication (APC).

⁶⁰ APC.

⁶¹ AfriNIC.

⁶² ITAA, WITSA.

⁶³ ICC/BASIS, ETNO, ITAA, WITSA, APC.

⁶⁴ Déclaration commune de l'Argentine et du Brésil.

⁶⁵ Jeremy Malcolm.

prenantes, dont les membres soient nommés de façon démocratique ou par consensus. Cet organe serait chargé de mener un grand nombre des activités actuellement accomplies par le Groupe consultatif et le secrétariat, notamment l'établissement de l'ordre du jour, du programme et des documents de synthèse. Il devrait également élaborer des documents d'information qui seraient utilisés en séance plénière et donneraient des informations sur des questions de fond, sur la base de son évaluation du consensus en séance plénière. En outre, cet organe désignerait les membres du secrétariat et des groupes consultatifs éventuellement nécessaires. Ses propres membres seraient choisis par un comité de désignation qui retiendrait «un groupe équilibré de personnes chargées de représenter leur groupe de parties prenantes».

76. D'autres étaient hostiles à la création d'un tel organe, étant donné qu'à leur avis le FGI devait conserver sa spécificité et, par conséquent, ne pas recourir aux procédures traditionnelles de l'ONU. Il serait essentiel que tous les groupes de parties prenantes soient représentés au sein du Groupe consultatif, après un appel lancé par le secrétariat du FGI, et il ne convenait pas d'instituer des sous-quotas⁶⁶.

D. Coalitions dynamiques

77. Il a généralement été estimé que les coalitions dynamiques qui étaient apparues lors de la réunion d'Athènes représentaient une excellente innovation et étaient devenues à bien des égards un trait distinctif du FGI. Les coalitions dynamiques pouvaient également élargir l'influence de ce dernier. Un orateur a déclaré que ces coalitions constituaient «un élément central du FGI, qui n'était pas uniquement une manifestation annuelle, mais également un processus»⁶⁷.

78. La participation des diverses parties prenantes a généralement été considérée comme la caractéristique principale des coalitions dynamiques. Il a été jugé nécessaire de définir des critères pour la reconnaissance d'une coalition dynamique, tout en restant souple au stade actuel, étant donné que ces coalitions se trouvaient encore à une phase expérimentale. Il importait qu'elles restent ouvertes à toutes les parties prenantes, chaque fois que possible, et permettent une véritable participation des différentes parties prenantes de toutes les régions du monde⁶⁸.

79. Il a été indiqué que ces coalitions dynamiques représentaient un groupe plus large et non uniquement quelques personnes. En outre, il fallait que ces coalitions respectent l'esprit de la mission du FGI. Leur rôle ne devait pas se borner à défendre des intérêts⁶⁹.

80. Une communication⁷⁰ a préconisé la mise en place de «garde-fous institutionnels qui régiraient la structure des coalitions dynamiques» et d'un «mécanisme en vertu duquel les

⁶⁶ ITAA, WITSA, ICC/BASIS.

⁶⁷ France.

⁶⁸ Nitin Desai (Coprésident), Chine.

⁶⁹ ICC/BASIS.

⁷⁰ Jeremy Malcolm.

rapports et les recommandations des coalitions dynamiques pourraient être reçus par l'organe plénier du FGI pour l'aider dans sa tâche d'élaboration de politiques».

81. Il a également été signalé⁷¹ que le but des coalitions dynamiques n'était pas simplement d'offrir une instance de dialogue, mais qu'elles devaient aller au-delà, pour agir. Une coalition dynamique devait être un «super-FGI» et avoir la possibilité d'obtenir des résultats.

IV. L'avenir

82. De l'avis général, le FGI était un nouveau type d'instance de coopération internationale, et ses réunions ne pouvaient être considérées comme des conférences traditionnelles telles que l'ONU en organisait. Il a également été relevé que sa structure le plaçait aux avant-postes de l'élaboration multilatérale de politiques et pouvait représenter un précédent en vue de conférences multilatérales organisées selon une formule mise à jour et plus performante⁷².

83. Plusieurs communications ont passé en revue l'évolution de la situation, de la réunion d'Athènes à celle Rio de Janeiro, sans oublier les réunions ultérieures, et il a été indiqué qu'il était nécessaire d'avoir des idées sur la façon dont le FGI évoluerait et sur son avenir⁷³.

84. Il a été suggéré⁷⁴ que la réunion d'Athènes avait jeté les fondations des importants travaux qui devaient encore être accomplis pour que le FGI puisse s'acquitter pleinement de sa mission. La réunion de Rio de Janeiro représenterait donc un pas en avant dans un processus graduel, conformément à la mission du FGI qu'énonçait l'Agenda de Tunis.

85. Certains souhaitaient que le FGI mette en place ses propres structures, ce qui lui permettrait d'axer davantage ses activités sur les résultats. Il a été soutenu qu'au cours des trois prochaines réunions, le FGI devrait devenir un organe axé sur les résultats, capable de présenter des recommandations de fond à la communauté internationale⁷⁵. Les méthodes de travail du FGI devaient être conçues en conséquence⁷⁶ et il était nécessaire de réévaluer l'orientation du FGI. Il convenait de définir clairement des buts à court et à moyen terme dans le cadre de l'Agenda de Tunis. Il a également été suggéré de définir des points de référence pour les différentes questions abordées au cours des réunions successives, afin de pouvoir adapter les attentes relatives à la politique des pouvoirs publics en fonction des progrès technologiques⁷⁷.

⁷¹ Nitin Desai, Coprésident.

⁷² Hadil da Rocha Vianna, Coprésident.

⁷³ Nitin Desai, Coprésident.

⁷⁴ Hadil da Rocha Vianna, Coprésident.

⁷⁵ Brésil.

⁷⁶ Chine.

⁷⁷ Inde.

86. D'autres⁷⁸ ont estimé que la clef du succès résidait dans l'application des mêmes principes à l'avenir, c'est-à-dire l'échange d'idées entre toutes les parties prenantes, placées sur un pied d'égalité. Selon cette conception, «le FGI est une instance qui rassemble des représentants des diverses régions du monde et différentes parties prenantes en vue d'une discussion dans un cadre ouvert et informel, en dehors de toute pression résultant de la nécessité de parvenir à des résultats négociés, ce qui favorise une compréhension et une coopération accrues au niveau mondial»⁷⁹.

87. Il a été soutenu⁸⁰ que le FGI prendrait une importance accrue et obtiendrait des résultats de plus en plus utiles tant qu'il encouragerait le dialogue, les meilleures pratiques, une collaboration dynamique, la formation de communautés et le partage d'informations d'expérience. En outre, il convenait de faire progresser la notion de participation des différentes parties prenantes, en améliorant la compréhension des moyens permettant d'appliquer ce principe de façon judicieuse⁸¹. Il a été relevé⁸² que les débats qui avaient lieu au sein du FGI ne manqueraient pas d'influer sur le comportement futur des gouvernements, des entreprises et de la société civile. Le FGI pouvait ainsi jouer un rôle important et influent en orientant la culture d'Internet dans une direction positive.

88. De l'avis général, il serait nécessaire d'évaluer l'efficacité du fonctionnement du FGI, ainsi que le rôle, la fonction et la composition du Groupe consultatif au cours d'une réunion qui aurait lieu au début de 2008 dans le cadre de l'évaluation globale des réalisations de la réunion de Rio de Janeiro.

⁷⁸ Portugal, au nom de l'Union européenne, Nippon Keidanren, Japon, ISOC, ICC/BASIS, ITAA, WITSA.

⁷⁹ Portugal, au nom de l'Union européenne.

⁸⁰ ISOC.

⁸¹ David Allen.

⁸² Nippon Keidanren.

Annexe I

Liste des communications

1. République populaire de Chine; Comments on the Draft Programme Outline for the Second Meeting of the Internet Governance Forum (IGF).
2. Conseil de l'Europe – Building a Free and Safe Internet
3. Chambre de commerce internationale (CCI)/Business Action to Support the Information Society (BASIS).
 - Généralités
 - Tableau actualisé de la CCI concernant les questions relatives à Internet et les organisations qui s'en occupent. Mai 2006. Ce tableau est la version actualisée du tableau de la CCI du 13 septembre 2004.
 - Ouverture
 - ICC policy statement. The impact of Internet content regulation, novembre 2002.
 - ICC policy statement on Regulating the Delivery of Audiovisual Content over the Internet.
 - Sécurité
 - ICC Framework for consultation and drafting of Information Compliance obligations.
 - ICC toolkits.
 - Assurance for executives.
 - Privacy toolkit.
 - Securing your business.
 - “Spam” and unsolicited commercial electronic messages. ICC policy statement, décembre 2004.
 - Accès
 - Telecoms Liberalization Guide.
 - Policy statement on Broadband Deployment.
 - Storage of Traffic data for law enforcement purposes.

- ICC policy recommendations on global IT sourcing.
 - Policy Statement on Open Source Software.
 - Diversité
 - Issues paper on Internationalized Domain Names.
 - Policy Statement on Open Source Software.
4. Association européenne des exploitants de réseaux de télécommunication (ETNO)
– Reflection Document in Reply to the Consultation "Preparing for the second Meeting of the IGF".
 5. Internet Society (ISOC) – Internet governance priorities: findings from the ISOC INET meeting in Abuja, Nigeria.
 6. Information Technology Association of America (ITAA) – Input for the IGF in Rio 2007.
 7. IT for Change – Four Critical Issues for the IGF, Rio, from a Southern Perspective.
 8. Nippon Keidanren (Fédération japonaise des entreprises) – Substantial Contribution to the Internet Governance Forum.
 9. Cheryl Preston, professeur de droit, et Brent A. Little, Brigham Young University
– ICANN can: Contracts and Porn Sites.
 10. Christopher R. Reed, M.P.P Candidate, Gerald R. Ford School of Public Policy, University of Michigan; Cheryl Preston, Edwin M. Thomas, professeur de droit, Brigham Young University; Scott R. Rasmussen, doctorant en droit, Brigham Young University – Children and Internet Pornography: The Nature of the Problem and the Technologies for a Solution.
 11. Jeremy Malcolm – Recommendations for the Internet Governance Forum.
 12. Joanna Kulesza, doctorante à la faculté de droit et d'administration de l'Université de Lodz, Pologne – New Technologies and the Need for a Uniform Legal System.
 13. Longe, O. B., University of Ibadan, Nigeria; Chiemeké, S. C., University of Benin, Nigeria; Longe, F. A., Lead City University, Ibadan, Nigeria – Intermediary mediated Cybercrime: Internet Access Points and the Facilitation of Cybercrimes in Nigeria.

Annexe II

Glossaire de termes relatifs à la gouvernance d'Internet

Adresse IP	Adresse du protocole Internet: numéro unique qui identifie chaque ordinateur ou matériel informatique sur un réseau IP. Deux types d'adresses IP sont actuellement en usage: IP version 4 (IPv4) et IP version 6 (IPv6). IPv4 (qui utilise des chiffres codés sur 32 bits) est en service depuis 1983 et est encore la version la plus largement utilisée. Le déploiement du protocole IPv6 a commencé en 1999. Les adresses Ipv6 sont codées sur 128 bits
AfriNIC	Registre régional des numéros Internet pour l'Afrique (membre de la NRO)
APC	Association for Progressive Communication
ASCII	Code américain normalisé pour l'échange d'information; encodage sur sept bits des caractères de l'alphabet romain
CCI	Chambre de commerce internationale
ccTLD	Domaine de premier niveau correspondant à un code pays: .gr (Grèce), .br (Brésil) ou .in (Inde), par exemple
CSIRT	Équipe d'intervention en cas d'incident et d'atteinte à la sécurité
DNS	Système de noms de domaine: traduit les noms de domaine en adresses IP
DOI	Identificateur d'objet numérique
DRM	Gestion des droits numériques
ETNO	Association européenne des exploitants de réseau de télécommunication
FAI	Fournisseur d'accès Internet
FGI	Forum sur la gouvernance d'Internet
Fichier de la zone racine	Fichier principal contenant des pointeurs vers les serveurs de noms pour tous les TLD
F/OSS	Logiciels gratuits et libres
GAC	Governmental Advisory Committee (Comité consultatif gouvernemental (ICANN))
gTLD	Domaine de premier niveau générique: .com, .int, .net, .org, .info, par exemple

IANA	Internet Assigned Numbers Authority (Autorité chargée de l'attribution des numéros Internet)
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros Internet)
ICC/BASIS	ICC Business Action to Support the Information Society (Action des entreprises en faveur de la société de l'information de la CCI)
ICT4D	Technologies de l'information et de la communication au service du développement
IDN	Noms de domaines internationalisés: adresses Web utilisant un jeu de caractères autre qu'ASCII
IETF	Internet Engineering Task Force (Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet)
IP	Internet Protocol (protocole Internet)
Ipv4	Version 4 du protocole Internet
Ipv6	Version 6 du protocole Internet
IRA	International Reference Alphabet (alphabet international de référence)
ISOC	Internet Society
ITAA	Information Technology Association of America (Association américaine pour l'informatique)
IXP	Point d'échange Internet
LACNIC	Registre d'adresses Internet d'Amérique latine et des Caraïbes (membre de la NRO)
NAPs	Network access points (points d'accès au réseau)
NRO	Number Resource Organization (Organisation des ressources en numéros); elle regroupe toutes les RIR (voir plus bas)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PME	Petites et moyennes entreprises

Prestataire d'enregistrement	Organisme autorisé par un registre à vendre et à enregistrer des noms de domaine au nom du registre
Registre	Société ou organisation qui gère une base de données centralisée des enregistrements pour les TLD ou les blocs d'adresses IP (par exemple, les RIR – voir ci-après). Certains registres fonctionnent sans aucun prestataire d'enregistrement et d'autres utilisent les services de prestataires mais autorisent également les enregistrements directs
RIR	Registres Internet régionaux. Ces organismes à but non lucratif sont chargés d'attribuer les adresses IP au niveau régional aux fournisseurs d'accès Internet et aux registres locaux
RPG	Réseau de la prochaine génération
Serveurs racines	Les serveurs racines contiennent des pointeurs vers les serveurs qui gèrent un domaine racine pour tous les TLD. Outre les 13 serveurs racines originels qui couvrent le fichier de la zone racine géré par l'IANA, il existe à présent un grand nombre de serveurs Anycast qui fournissent des informations identiques et ont été déployés dans le monde entier par certains des 12 premiers responsables
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TLD	Domaine de premier niveau (voir aussi ccTLD et gTLD)
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WHOIS	Protocole transactionnel de questions et de réponses communément employé pour fournir des services d'information aux utilisateurs d'Internet. Bien qu'utilisé à l'origine par la plupart des responsables des registres TLD (mais pas par tous) pour fournir des services «pages blanches» et des informations concernant les noms de domaine enregistrés, il recouvre à présent une gamme de services beaucoup plus vaste, notamment WHOIS RIR (interrogations concernant l'attribution d'adresses IP)
WITSA	World Information Technology and Services Alliance (Alliance mondiale pour les technologies de l'information et les services informatiques)